

Doctolib

Pédiatres

**Devenez un expert
des cotations d'actes**

Tout savoir sur la nomenclature des actes pédiatriques



Édition juillet 2022

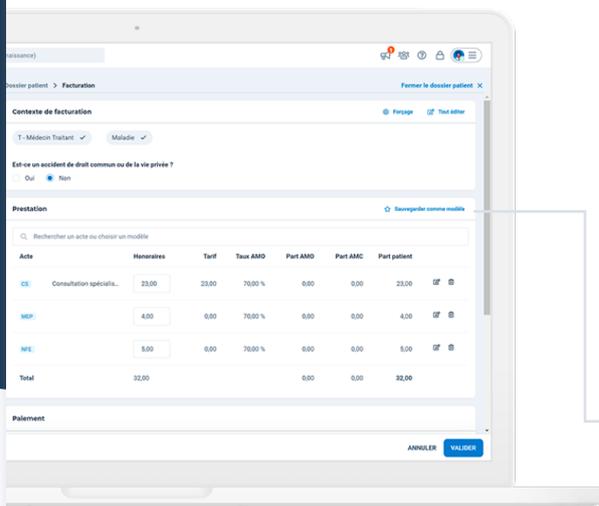
Édito

A fin de vous aider à facturer vos consultations, nous avons rassemblé dans ce guide les principaux actes pédiatriques et leurs spécificités par type de consultation.

Aussi, pour vous faire gagner du temps, Doctolib Médecin met à votre disposition des modèles de cotations déjà définis que vous pouvez personnaliser en fonction des actes que vous facturez le plus souvent.

Nous espérons que ce guide vous sera utile !

Comment ajouter des cotations d'actes aux modèles ?



Après avoir configuré un acte ou associé plusieurs actes entre eux, cliquez sur **Sauvegarder comme modèle** à droite de la section "Prestation". Donnez un nom au modèle, puis cliquez sur **Valider**.

Chaque fois que vous cliquerez dans la barre de recherche pour ajouter un acte, celui-ci vous sera suggéré et vous pourrez l'utiliser lors de vos prochaines consultations.

☆ **Sauvegarder comme modèle**



Sommaire

1.	Les examens systématiques de l'enfant et les dépistages	04
2.	Les consultations simples de l'enfant	06
3.	Les consultations et majorations complexes de l'enfant	07
4.	Les consultations et majorations très complexes de l'enfant	08
5.	Les enfants adressés ou vus par le pédiatre à la demande du médecin traitant dans les 48 heures	09

1. Les examens systématiques de l'enfant et les dépistages



Description	Secteur 1 Secteur 2 avec OPTAM	Secteur 2 sans OPTAM
Consultation obligatoire de l'enfant dans les 8 jours qui suivent sa naissance, au cours du 9 ou 10e mois, et au cours du 24 ou 25e mois.	COE : 46 € Dépassements d'honoraires non autorisés.	COE : 46 € Dépassements d'honoraires non autorisés.
Consultation obligatoire de l'enfant entre 0 et 2 ans. 1 examen la 1ère année à 13 ou 14 jours, entre 2 semaines et 1 mois, puis à 1, 2, 3, 4, 5, 11 et 12 mois. 1 examen entre 16 et 18 mois.	COH : 37€ S2 avec OPTAM au tarif opposable ou avec dépassements d'honoraires.	COJ : 33€ Dépassements d'honoraires autorisés.
Consultation obligatoire de l'enfant entre 2 et 6 ans. 1 examen annuel l'année des 2, 3, 4 et 5 ans de l'enfant.	COH : 32€ S2 avec OPTAM au tarif opposable ou avec dépassements d'honoraires.	COA : 23€ Dépassements d'honoraires autorisés.
Consultation obligatoire de l'enfant entre ses 8 et 16 ans par le pédiatre non traitant . 1 examen entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.	COD : 30€ S2 avec OPTAM au tarif opposable ou avec dépassements d'honoraires.	COA : 23€ Dépassements d'honoraires autorisés.
Consultation obligatoire de l'enfant entre ses 8 et 16 ans par le pédiatre traitant . 1 examen entre 8 et 9 ans, entre 11 et 13 ans et entre 15 et 16 ans.	COG : 28€ S2 avec OPTAM au tarif opposable ou avec dépassements d'honoraires.	COA : 23€ Dépassements d'honoraires autorisés.



Description	Secteur 1	Secteur 2 sans OPTAM
	Secteur 2 avec OPTAM	
Dépistage surdit� avant 3 ans.	CDRP002 : 48,51�	CDRP002 : 40,23�
D�pistage de la vision binoculaire.	BLQP010 : 25,32�	BLQP010 : 25,32�
D�pistage visuel et auditif avant 3 ans.	CDRP002 + BLQP010/2 : 61,17�	CDRP002 + BLQP010/2 : 52,89�
D�pistage visuel et auditif dans le bruit.	CDQP011 + BLQP010/2 : 45,77�	CDQP011 + BLQP010/2 : 43,96�
D�pistage visuel et auditif apr�s 3 ans avec casque.	CDQP012 + BLQP010/2 : 51,93�	CDQP012 + BLQP010/2 : 47,54�
Audiom�trie tonale dans le bruit (voix chuchot�e).	CDQP011 : 33,11�	CDQP011 : 31,30�
Audiom�trie tonale et vocale (casque).	CDQP012 : 39,27�	CDQP012 : 34,88�
Mesure de la capacit� vitale lente et de l'expiration forc�e, avec mesure des volumes pulmonaires mobilisables et non mobilisables par pl�thysmographie.	GLQP002 : 76,80�	GLQP002 : 76,80�
Mesure de la capacit� vitale lente et de l'expiration forc�e, avec enregistrement.	GLQP012 : 40,28�	GLQP012 : 37,88�
Test allergologique cutan� non alimentaire.	FGRB003 : 28,80�	GLQP012 : 37,88�
Test allergologique cutan� alimentaire.	FGRB004 : 37,02�	FGRB004 : 33,57�
Test d'�valuation de l'efficacit� intellectuelle de l'enfant	ALQP002 : 69,12�	ALQP002 : 69,12�
Test d'�valuation d'une d�pression	ALQP003 : 69,12�	ALQP003 : 69,12�
Test d'�valuation d'un d�ficit cognitif	ALQP006 : 69,12�	ALQP006 : 69,12�

2. Les consultations simples de l'enfant



Description	Secteur 1 Secteur 2 avec ou sans OPTAM si respect des tarifs opposables	Secteur 2 sans OPTAM hors C2S Si dépassement d'honoraires
Consultation ou téléconsultation d'enfant de moins de 2 ans par le pédiatre.	CS + MEP + NFP : 37€ TC + MEP + NFP : 37€	CS + NFP : 33 € TC + NFP : 33 €
Consultation ou téléconsultation d'enfant de 2 à 6 ans par le pédiatre.	CS + MEP + NFE : 32€ TC + MEP + NFE : 32€	CS : 23€ TC : 23€
Consultation ou téléconsultation d'enfant de 6 à 16 ans par le pédiatre.	CS + NFE : 28€ TC + NFE : 28€	CS : 23€ TC : 23€
Consultation ou téléconsultation d'enfant de 6 à 16 ans par le pédiatre avec retour d'information vers le médecin traitant s'il existe.	CS + MPC + MCS : 30€ TC + MPC + MCS : 30€	CS : 23€ TC : 23€
Consultation d'enfant de plus de 16 ans par le pédiatre avec médecin traitant déclaré.	CS : 23€	CS : 23€
Avis ponctuel de consultant demandé par le médecin traitant	APC : 55€	APC : 55€

Légende

MEP : Majoration Enfant pour le Pédiatre, enfant de moins de 6 ans

NFP : Nouveau Forfait Pédiatrique avec mise à jour du carnet enfant moins de 2 ans

NFE : Nouveau Forfait Enfant : enfant de 2 à 6 ans et de 6 à 16 ans si non adressé par le médecin traitant

MPC : Majoration forfaitaire transitoire

MCS : Majoration de coordination spécialiste, quel que soit l'âge, même en l'absence de médecin traitant pour les moins de 16 ans

3. Les consultations et majorations complexes de l'enfant



Description	Secteur 1
	Secteur 2 avec ou sans OPTAM
Consultation complexe entre Sortie Maternité et 28e jour.	CSM (code de transmission CCX) : 46€ Dépassements d'honoraires non autorisés.
Consultation de suivi de l'obésité réalisée par le pédiatre traitant et réservée aux enfants de 3 à 12 ans en risque avéré d'obésité. Ne peut être facturée que deux fois par an par patient.	CSM (code de transmission CCX) : 46€ Dépassements d'honoraires non autorisés.
Consultation de suivi et de coordination d'un enfant autiste. Ne peut être facturée qu'une seule fois par an.	CSM (code de transmission CCX) : 46€ Dépassements d'honoraires non autorisés.
Première consultation de contraception et de prévention des maladies sexuellement transmissibles réservée aux jeunes filles de 15 à 18 ans. Ne peut être facturée qu'une seule fois par patiente et peut l'être de manière anonyme.	CCP : 46€ Dépassements d'honoraires non autorisés.
Consultation pour trouble du comportement alimentaire. Ne peut être facturée qu'une seule fois par patient.	+ TCA (code de transmission MCX) : 16€ Dépassements d'honoraires non autorisés. À associer avec les consultations simples de l'enfant. Exemple, secteur 1 ou secteur 2 OPTAM pour enfant de 14 ans avec médecin traitant déclaré : CS + MPC +MCS + TCA.
Majoration pour consultation asthme déstabilisé. Ne peut être facturée qu'une seule fois par an et par patient, éventuellement une deuxième fois en cas de décompensation.	+ MCA (code de transmission MCX) : 16€ Dépassements d'honoraires non autorisés. À associer avec les consultations simples de l'enfant. Exemple, secteur 1 ou secteur 2 OPTAM pour enfant de 14 ans avec médecin traitant déclaré : CS + MPC +MCS + MCA.
Majoration suivi prématuré pour les enfants de moins de 7 ans et nés prématurés de 32 à 36 SA (+6 jours) Ne peut être facturée qu'une seule fois par an par patient.	+ MSP (code de transmission MCX) : 16€ MSP non facturable en secteur 2 non OPTAM. À associer avec les consultations simples de l'enfant. Exemple pour une consultation annuelle d'enfant prématuré de moins de 2 ans par un pédiatre secteur 1 : CS + MEP + NFP + MSP.

4. Les consultations et majorations très complexes de l'enfant



Description	Secteur 1
	Secteur 2 avec ou sans OPTAM
<p>Consultation Grand Prématuré, (avant 32 SA + 6 jours) ou maladie congénitale grave, jusqu'à 7 ans.</p> <p>Ne peut être facturée que deux fois par an par patient.</p>	<p>CGP (code de transmission CCE) : 60€</p> <p>Dépassements d'honoraires non autorisés.</p>
<p>Pathologie chronique grave ou handicap neurosensoriel.</p> <p>Ne peut être facturée qu'une seule fois par trimestre par patient.</p>	<p>EPH (code de transmission CCE) : 60€</p> <p>Dépassements d'honoraires non autorisés.</p>
<p>Consultation de repérage des signes de trouble du spectre de l'autisme</p> <p>Ne peut être facturée qu'une seule fois par patient.</p>	<p>CTE (code de transmission CCE) : 60€</p> <p>Dépassements d'honoraires non autorisés.</p>
<p>Majoration pour information initiale et mise en place de la stratégie thérapeutique. Cancer et pathologie neurologique grave ou neurodégénérative.</p> <p>Ne peut être facturée qu'une fois par an par patient.</p>	<p>+ MIS (code de transmission MTX) : 30€</p> <p>À associer avec les consultations simples de l'enfant. Exemple, secteur 1 ou secteur 2 OPTAM pour enfant de 14 ans avec médecin traitant déclaré : CS + MPC + MCS + MIS.</p>



5. Les enfants adressés ou vus par le pédiatre à la demande du médecin traitant dans les 48 heures

Description	Secteur 1
	Secteur 2 avec ou sans OPTAM
Consultation d'enfant de 2 à 16 ans par le pédiatre déclaré comme médecin traitant adressant l'enfant à un spécialiste dans les 48h.	CS + MEP + NFE + MUT : 37€ Dépassements d'honoraires non autorisés.
Pédiatre intervenant dans les 48h à la demande explicite du médecin traitant ou d'un autre pédiatre pour un enfant de 6 à 16 ans.	CS + MEP + NFE + MCU : 47€ Dépassements d'honoraires non autorisés. APC + MCU : 65€ Dépassements d'honoraires non autorisés.

Légende

MEP : Majoration Enfant pour le Pédiatre, enfant de moins de 6 ans

NFE : Nouveau Forfait Enfant : enfant de 2 à 6 ans et de 6 à 16 ans si non adressé par le médecin traitant

MUT : Majoration urgence traitement

MCU : Majoration correspondant urgence



Pédiatres, Doctolib Médecin vous accompagne.

Pour vous aider à mieux appréhender ce vaste sujet qu'est la facturation, nous mettons à votre disposition d'autres supports.

Un livre blanc sur les bases de la facturation

Vous ou un membre de votre cabinet ne vous sentez pas à l'aise avec les bases de la facturation ? Retrouvez dans notre guide des explications précises alliant théorie et pratique sur les éléments qui constituent une facture : le contexte de facturation, les cotations et le tiers payant.

[Réviser les bases de la facturation](#)

Des articles sur notre Centre d'Aide

Une question ? Trouvez rapidement et en toute autonomie les réponses à vos questions sur la facturation, la télétransmission, le suivi des paiements etc., sur notre centre d'aide en ligne :



[Facturer une majoration de coordination](#)



[Ajouter des cotations d'actes aux favoris](#)



[Associer plusieurs actes NGAP ou CCAM](#)



[Mode dégradé, imprimer les feuilles de soins et les bordereaux de télétransmission](#)



[Facturer la participation assuré de 24€ \(acte PAV\)](#)



[Visualiser les factures rejetées dans Doctolib Médecin](#)



[Coter un acte de vaccination Covid-19](#)

Et pour aller encore plus loin, rendez vous sur



> Le [Centre d'Aide Doctolib Médecin](#) pour trouver la réponse à votre problème ou pour maîtriser le logiciel sur le bout des doigts



> La [Doctolib Community Doctolib Médecin](#) pour être informé des dernières nouveautés ou nous partager vos idées.